

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 66 (2008)

Heft: 3: Santé, travail et seniors

Artikel: Plan stratégique pour l'élaboration et la diffusion de recommandations "Santé chômage 50+" à l'endroit des instances responsables de l'application de la LACI

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-142133>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PLAN STRATÉGIQUE POUR L'ÉLABORATION ET LA DIFFUSION DE RECOMMANDATIONS «SANTÉ CHÔMAGE 50+» À L'ENDROIT DES INSTANCES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE LA LACI

LA SITUATION DE DÉPART

Le projet trouve sa source directe dans les recherches *«Prévention des effets néfastes du chômage sur la santé des personnes de plus de 50 ans engagées dans des mesures de réinsertion»* et *«Repérage des pratiques cantonales prometteuses dans le domaine de la (ré)insertion professionnelle des personnes de plus de 50 ans»* conduites pour le Programme Santé 50+. Ces deux projets ont débouché sur la mise en évidence d'un catalogue de «bonnes pratiques» applicables dans le champ de la promotion de la santé et de la réinsertion professionnelle des personnes de 50 ans et plus confrontées à une situation de chômage. L'excellent écho obtenu lors des divers colloques professionnels dans lesquels ils ont été présentés a convaincu de développer un projet complémentaire dédié à l'identification de la stratégie de diffusion qui permettrait de maximiser l'impact pratique de ces résultats.

L'OBJECTIF DU PROJET

L'objectif général a été décomposé en trois sous-objectifs spécifiques:

1. Identifier, parmi les résultats des deux projets, ceux qui questionnent certaines des pratiques actuelles en lien avec l'application fédérale et/ou cantonale de la LACI.
2. Elaborer, à partir de ces résultats, une série de recommandations concrètes ciblées en direction des instances concernées du SECO.
3. Planifier concrètement la diffusion de ces recommandations auprès des instances concernées.

Pour atteindre ces divers objectifs, le projet a impliqué étroitement les responsables des associations qui ont été les partenaires du projet *«Prévention des effets néfastes du chômage sur la santé des personnes de plus de 50 ans engagées dans des mesures de réinsertion»*: CARITAS JURA: Bernard PRETÔT-BILAT, CARITAS NEUCHÂTEL: Hubert PEQUIGNOT, EMPLOI ET SOLIDARITÉ: Charles BUTTY, OSEO VALAIS: Yves ECOEUR, REALISE: Alain GIRARDIN.

Travailler à partir des connaissances et des expériences acquises par ces personnes, toutes responsables d'institutions expérimentées, spécialisées dans la réinsertion professionnelle des publics les plus fragilisés et reconnues par le milieu professionnel et les pouvoirs publics, garantit de déboucher sur une stratégie de diffusion des résultats qui soit, à la fois en cohérence par rapport aux recommandations à transmettre, pragmatique et spécifiquement adaptée au terrain de la (ré)insertion professionnelle.

LE DÉROULEMENT DU PROJET

ETAPE 1: IDENTIFICATION DES RÉSULTATS «QUESTIONNANT»

Le coordinateur a élaboré un document rassemblant les recommandations issues des deux recherches citées ; chaque responsable s'est positionné personnellement sur chaque recommandation et a questionné ensuite la distance pouvant exister entre chacune des recommandations et la manière dont la LACI, la LAI et les lois sur l'aide sociale sont effectivement appliquées dans sa réalité cantonale.

ETAPE 2: FINALISATION DES RECOMMANDATIONS

Les cinq responsables ont été invités à participer à un séminaire de travail d'une journée pour prioriser et élaborer une campagne de diffusion.

ETAPE 3: SYNTHÈSE ET DIFFUSION DES RECOMMANDATIONS

Le coordinateur a ensuite synthétisé les différents résultats au sein d'un document qu'il a soumis pour validation à l'ensemble des personnes impliquées.

LES RÉSULTATS

LA PERTINENCE DES RECOMMANDATIONS

Seules deux sortes de recommandations paraissent potentiellement dangereuses:

- > L'introduction de parcours de réinsertion contraignant pour la personne » qui risquerait de laminer la motivation de la personne en réinsertion, laquelle apparaît à tous comme la condition sine qua non de l'éventuel succès d'un parcours de retour vers l'emploi.
- > La création d'institutions spécialisées dans les personnes de 50 ans et plus (par exemple: les SEMO seniors): si les prestations offertes aux personnes de 50 ans et plus au chômage doivent être spécifiques, il n'y a que très peu d'intérêt à créer des institutions spécifiques pour ce type de public en raison du risque d'une plus forte stigmatisation des bénéficiaires âgés. De plus, les échanges entre chômeurs âgés et personnes plus jeunes semblent bénéfiques et motivants pour toutes les parties en présence.

Les recommandations suivantes, qui n'imposeraient pas de bouleversements législatifs ou structurels, sont prioritaires dans l'accompagnement des personnes de plus de 50 ans:

1. Organiser une intervention très précoce, globale et interinstitutionnelle

Pour les personnes de 50 ans et plus, il est important que la prise en charge commence très tôt, si possible encore pendant le délai de congé. Un repérage approfondi des compétences techniques et sociales de la personne doit immédiatement être effectué.

Avant la fin du premier mois d'inactivité, un plan de réinsertion concret recourant, dès le début, à toutes les mesures actives pertinentes par rapport au projet professionnel spécifique doit être conçu (y compris les mesures qui devraient être prises à l'extérieur du service concerné) avec la garantie qu'il n'y aura pas de «trou» entre les mesures.

Ce mode de faire impose une réunion de réseau dès le tout début de la prise en charge et la perte de l'habitude, encore très répandue, de «ne recourir aux autres que lorsqu'on ne sait plus quoi faire de la personne».

2. Assurer une prise en charge spécifique pour les 50 +

La prise en charge des personnes doit être spécifique et inclure en sus de l'accompagnement classique:

- > des activités autour de la promotion de la santé ;
- > un coaching individualisé animé par un professionnel formé à cet effet et qui ne soit pas en position d'autorité ;
- > des groupes de paroles axés sur les deuils à faire et les stratégies spécifiques à mettre en place
- > des stages d'acquisition de compétences dans des conditions réellement proches de l'économie.

Il faut donc doter les institutions de réinsertion accueillant des personnes de 50 ans et plus de budgets spécifiques leur permettant de développer ce type d'activité.

3. Etre plus souple dans l'allocation des diverses mesures

Il faudrait élargir les conditions-cadres régissant l'accès aux activités des mesures LMMT dans les entreprises lorsque ces mesures correspondent à des objectifs professionnels précis. Il faudrait, en particulier, assouplir fortement la règle de non concurrence.

Il serait judicieux, pour les personnes de 50 ans et plus, de fortement relativiser le principe de subsidiarité afin de leur permettre de suivre, par moment, plusieurs mesures en parallèle.

4. Consolider le savoir-faire existant dans le domaine de la réinsertion des plus de 50 ans

Les autorités en charge de la lutte contre le chômage devraient encourager financièrement la mise sur pied de projets pilotes dans le domaine de la réinsertion des personnes de plus de 50 ans. En particulier, elles devraient initier des projets visant à un dépistage précoce des situations risquant fortement de déboucher sur du chômage de longue durée.

Un effort spécifique devrait ensuite être réalisé dans le repérage et la diffusion des « bonnes pratiques » liées à la réinsertion professionnelle des seniors.

Les offices cantonaux de l'emploi, en partenariat avec l'AOST et le SECO, devraient élaborer, puis diffuser, en direction des conseillers en placement, un document présentant les stratégies concrètes de placement les plus à même de favoriser un retour des chômeurs seniors vers l'emploi.

5. Création d'un passeport professionnel unifié

Afin d'assurer une plus grande cohérence au parcours de réinsertion, le SECO devrait élaborer un « passeport professionnel unifié ». Ce document devrait permettre de recenser, mesure après mesure, les compétences effectives acquises par la personne concernée.

Ce document serait autant utile aux organisateurs, tout en leur évitant de « refaire des choses déjà faites ailleurs », qu'aux personnes en réinsertion elles-mêmes, qui pourraient l'utiliser dans leurs recherches d'emploi ou en tant que moyen d'autoévaluation.

6. Développer la promotion active de la santé au travail

Afin d'éviter la désinsertion professionnelle progressive des seniors, les employeurs, aidés par les assureurs maladie, perte de gain et 2ème pilier, devraient développer une politique active de promotion de la santé au travail.

LA STRATÉGIE DE DIFFUSION

Les responsables des associations optent pour une stratégie en deux étapes articulant une conférence au niveau national et des ateliers de travail dans chacun des cantons impliqués dans le projet.

Cette stratégie, qui peut sembler lourde au premier regard, leur semble cependant nécessaire au vu des difficultés rencontrées tout au long des deux projets pour obtenir un réel intérêt des services cantonaux concernés.

Toujours selon les responsables, l'extrême discrétion dont ont fait preuve plusieurs services cantonaux de la santé publique dans la diffusion du Programme Santé 50+ a fait en sorte que celui-ci a trop souvent été perçu, dans les divers cantons, comme une série de petites expériences ponctuelles. Il faut donc tenter de modifier cette image si l'on souhaite que les résultats obtiennent un certain écho. Une conférence au niveau national autour des résultats du Programme semble être un bon outil pour rectifier cette image.

ETAPE 1: ORGANISATION D'UNE CONFÉRENCE NATIONALE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU PROGRAMME SANTÉ 50+

Objectif: Donner un crédit national aux résultats afin d'augmenter leur impact auprès des responsables cantonaux.

Moyen: Organisation, à Berne, par le Programme Santé 50+, d'une conférence nationale de présentation des principaux résultats produits par les divers projets. Cette conférence devrait être organisée sous les auspices du SECO, de la CRASS et de Promotion Santé Suisse. Organisation, en marge de cette conférence, d'une conférence de presse et envoi d'un dossier résumé aux conseillers nationaux et aux Etats, ainsi qu'aux principaux syndicats (UNIA, Travail Suisse, SSP...), associations faîtières de l'économie (USAM, Economie Suisse...) et de la santé (FMH, Santé Suisse...).

ETAPE 2: ORGANISATION DE SIX ATELIERS CANTONAUX

Objectif: Informer les responsables locaux et les amener à reconsidérer leurs pratiques dans le sens des recommandations Santé 50+.

Moyen: Organisation, par le Programme Santé 50+, et au nom de la CLASS, d'un atelier par canton. Cette séance de travail d'une demi-journée devra regrouper les chefs des services cantonaux de l'assurance invalidité, de l'assurance chômage et de l'aide sociale, le médecin cantonal, ainsi que les principaux organisateurs de mesures actives du canton. L'invitation devrait être signée par le/la conseiller(ère) d'Etat local(e) membre de la CLASS.

En marge de l'atelier, envoi aux médias régionaux d'un dossier de presse centré sur les résultats des projets menés dans le canton.

Présentation, lors de l'atelier, d'un document de synthèse élaboré à l'intention des conseillers en placement, dans lequel apparaîtront les principaux éléments auxquels les conseillers

doivent particulièrement faire attention lors de l'accompagnement des personnes de plus de 50 ans.

SYNTHÈSE ET CONCLUSION

Les deux recherches qui ont précédé ce projet ont permis de mettre en évidence toute une série de faiblesses du système de réinsertion en regard des besoins des personnes de 50 ans et plus. Elles ont également permis de dessiner des pistes d'action dont une grande majorité semble tout à la fois très performante et aisément réalisable.

Ces travaux n'auront cependant quasiment aucun impact s'ils ne sont pas soutenus par une campagne de diffusion conséquente.

Le coordinateur du projet et les cinq responsables d'institutions qui ont participé au présent projet sont persuadés que la stratégie proposée ci-dessus offre une réponse originale et dynamique permettant d'atteindre directement les personnes qui détiennent le pouvoir effectif de faire évoluer le système dans le sens souhaité.

